



SUCRE MI-BLANC PURE CANNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Mode d'obtention

Ce produit est obtenu par diffusion, purification, évaporation et cristallisation à partir de canne à sucre. Il est issu de l'agriculture biologique.

Dénomination de vente (France et Union Européenne)

Sucre mi-blanc de canne (issu de l'agriculture biologique) (selon le règlement européen R1169/2011 article 17 et Directive européenne 111/2001).

Dénomination pour étiquetage (France)

Sucre ou sucre de canne complété éventuellement de « issu de l'agriculture biologique »

Origine

Canne à sucre

Caractéristiques physico-chimiques

Paramètres	Unité	Standard	Méthodes
Coloration	Icumsa	250 à 600	ICUMSA GS 1/3 - 7
Perte au séchage	%	≤ 0,1	ICUMSA GS 2/1 - 15
Polarisation	g%g	99,5 – 99,8	ICUMSA GS 1 - 1
Teneur en sucre inverti	%	≤ 0.1	ICUMSA GS 1 - 3 ou 5

Caractéristiques granulométriques

Ouverture moyenne	microns	300 à 800	ICUMSA GS 2/9 – 37
-------------------	---------	-----------	--------------------



Caractéristiques microbiologiques et éléments traces métalliques

Paramètres	Unité	Standard	Méthodes
Mésophiles totaux	UFC/10g	≤ 1000	ICUMSA GS 2/3 – 41 ou 43
Levures	UFC/10g	≤ 100	ICUMSA GS 2/3 – 47
Moisissures	UFC/10g	≤ 100	ICUMSA GS 2/3 – 47
Arsenic	ppm	< 1	ICP – NF EN 11885
Plomb	ppm	< 0,5	ICP – NF EN 11885
Cuivre	ppm	< 1	ICP – NF EN 11885

Caractéristiques nutritionnelles

	Pour 100 g
Valeur énergétique	1700 kJ (400 kcal)
Matières grasses	0 g
dont acides gras saturés	0 g
Glucides	100 g
dont sucres	100 g
Protéines	0 g
Sel	0 g

Conditionnements

Sacs 25 kg

Palettes :

- Palettes « Europe » 80x120 échangées

Conditions de stockage

Le sucre mi-blanc pure canne agriculture biologique doit être stocké à l'abri de l'humidité et des variations thermiques.



Contrôle ECOCERT SAS
F – 32600 L'ISLE JOURDAIN



Garanties qualités

OGM

Le Sucre mi-blanc pure canne agriculture biologique ne provient pas d'organismes génétiquement modifiés et par conséquent, en vertu de la réglementation européenne en vigueur (Règlements 1829/2003/CE et 1830/2003/CE), aucune mention d'étiquetage concernant les OGM n'est nécessaire.

DDM

Le sucre mi blanc de canne agriculture biologique est dispensé de l'indication de date de durabilité minimale, selon l'annexe X du règlement européen R1169/2011.

ALLERGENES

Le règlement (UE) 1169/2011 modifié, relatif à l'information du consommateur sur les denrées alimentaires (INCO), précise en son annexe II la liste des substances ou produits provoquant des allergies ou intolérances. Les substances ou ingrédients qui y sont listés doivent être mentionnés et étiquetés selon les modalités de l'article 21 de ce même règlement.

Compte tenu de ces informations, nous déclarons que le sucre mi-blanc pure canne agriculture biologique ne contient pas d'ingrédients allergisants nécessitant un étiquetage.

IONISATION

Aucun traitement par ionisation n'intervient au cours du procédé de fabrication du Sucre mi-blanc pure canne agriculture biologique (Décret n° 2001-1097).

ESB/EST

Aucun produit d'origine animale n'est utilisé ou n'est susceptible d'être utilisé dans le Sucre mi-blanc pure canne agriculture biologique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nous vous informons que nous n'établissons pas de fiche de données de sécurité pour le Sucre mi-blanc pure canne agriculture biologique. En effet, cette fiche prévue par la réglementation européenne (Règlement REACH 1907/2006/CE) et française concerne spécifiquement les substances ou préparations chimiques, toxiques ou dangereuses.

Le Sucre mi-blanc pure canne agriculture biologique n'est donc pas concerné par ces dispositions, ce qui a été confirmé par le Bureau des Risques Technologiques et des Industries Chimiques et Pétrolières, suite à une demande faite par notre Syndicat, le SNFS (Syndicat National des Fabricants de Sucre).

TRACABILITE

Notre gestion de la traçabilité respecte les standards GS1. Nous apposons sur chaque palette expédiée (homogène ou non) au moins une étiquette standard EAN 128 supportant un Serial Shipping Container Code qui fait le lien avec nos opérations de production, stockage et expéditions.

Ces informations sont basées sur l'état de nos connaissances à la date d'émission de ce document et données de bonne foi. Ce document remplace toutes les versions précédentes et est valable sans signature. Ce produit et les ingrédients et additifs constitutifs sont conformes à la réglementation Française ou Européenne. Les conditions d'utilisation de ce produit peuvent être limitées dans certaines applications. Il appartient à l'utilisateur, sous sa responsabilité, de s'assurer des conditions et possibilités d'utilisation du produit, en particulier, au regard des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

TEREOS FRANCE

Direction Commerciale Sucre - Ventes à l'Industrie
Tél : +33 (0) 3 28 38 75 46 - Fax : +33 (0)3 28 38 75 55
beghin-say-dvi@tereos.com